

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 508/2024

OBJET : Natura 2000 :
Actions 2025 et
demande de subvention

Membres : 24

Présents votant : 11

Pouvoirs : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 26 novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Gaëlle LEVEQUE, Conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Claude CLOZIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Sylvie TOLUAFE, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Claude REVEL, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2
- Monsieur Jean-François SOTO, Conseiller départemental du canton de GIGNAC
- Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de LODEVE

Le Grand Site est en charge de l'animation des deux sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuve. Dans ce cadre, il assure la mise en œuvre du programme d'activité validé chaque année en COFIL dont les objectifs prioritaires sont les suivants :

- Maintenir les milieux ouverts : travail avec les éleveurs pour étendre les surfaces pâturées.
- Maintenir une mosaïque de milieux, des activités agricoles diversifiées et encourager les pratiques agroenvironnementales.
- Animer, sensibiliser et concerter : l'animation et la communication sont des leviers importants pour la conservation de la nature via la sensibilisation des différents acteurs.
- Suivre et améliorer les connaissances scientifiques : le Grand Site est chargé de programmer les inventaires et les suivis des espèces protégées.

Pour l'animation des DOCOB Salagou et Villeneuve du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, le montant global prévisionnel est de 102 085€ TTC. Cette action est subventionnée à 100% soit 102 085€ TTC par la Région et l'Europe. Toutefois, ce plan de financement peut évoluer, il convient donc de donner à la Présidente la possibilité de modifier ce plan (quand celui-ci est inférieur ou égal au montant délibéré) sur simple décision.

Le plan de financement 2025 comprend :

- Les salaires de la chargée de mission actuellement en poste jusqu'au 31 décembre 2025 ; la reconduction d'une seconde chargée de mission Natura 2000, en renfort, à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 30 juin 2025 à raison de 31,5 h hebdomadaire ; le recrutement d'un stagiaire 6 mois
- Les prestations extérieures : animations, suivis, formations, ...

Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le plan de financement tel que présenté et **AUTORISE** Madame la Présidente à le modifier quand celui-ci est inférieur ou égal aux montants mentionnés ci-dessus

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les financeurs tels que l'Europe et la Région Occitanie pour subventionner cette opération

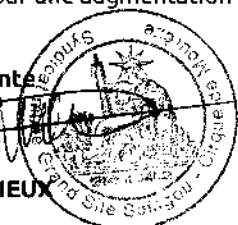
AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à la réalisation de la mission

AUTORISE Madame la Présidente à recruter un chargé de mission pour une augmentation temporaire d'activité à 31,5h hebdomadaire

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 13 décembre

La Présidente

Marie PASSIEUX

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :